

2014-07 PROVINCE DE QUÉBEC
4837 M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire de Milan, ce 14 juillet 2014 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Mme Louiselle Gazaille Rouillard
Siège # 2 M. Armelle Ruaudel
Siège # 4 M. René Turcotte
Siège # 5 M. Jacques Bergeron
Siège # 6 M. Richard Nadeau

Absence:

Siège # 3 Mme Nathalie Laplante

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, Yves d'Anjou.

Mme Noëlla Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

À moins d'indication contraire, le maire n'utilise pas son droit de vote.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur la maire déclare la session ouverte.

En conséquence,

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité de déclarer la session ordinaire ouverte.

Adoptée

2014-07 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4838

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

03.01 - Séance ordinaire du 9 juin 2014

04 - RAPPORT DES ÉLUS

05 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

07.01 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

07.02 - Acceptation des dépenses

07.03 - Dépôt des "Indicateurs de gestion 2013"

07.04 - Coop de solidarité des sommets de Milan - États financiers 2013

07.05 - Formation inspectrice

07.06 - Formation code d'éthique et de déontologie - Siège no. 2

08 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Dépôt du rapport de l'employé de voirie

08.01.01 - MENTION DE FÉLÉCITATIONS

09 - SUIVIS DES DOSSIERS

09.01 - Demandes de citoyens

09.02 - MRC du Granit

09.02.01 - Projet éolien

09.02.02 - Résolution d'engagement au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes

- 09.02.03** - Projet La Grande Cueillette de Mots dans la MRC du Granit
- 09.03** - Hydro-Québec
- 09.04** - MTQ
- 09.05** - MAMROT
- 09.06** - Affaires nouvelles et autres suivis
- 10** - RAPPORT DES COMITÉS
 - 10.01** - CCU - Comité consultatif d'urbanisme
 - 10.02** - Comité de planification des travaux publics
 - 10.03** - Comité de sécurité incendie
 - 10.04** - Comité de sécurité civile
 - 10.05** - Comité de développement des infrastructures de loisirs
 - 10.06** - Comité de développement économique
 - 10.07** - Comité de la bibliothèque de Milan
 - 10.08** - Org. de MILAN (Loisirs, bénévoles, protection du voisinage, maison des jeunes...)
- 11** - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
 - 11.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 12** - LÉGISLATION
 - 12.01** - ADOPTION RÈGLEMENT NO. 2014-88 CONSTITUTION DU FONDS DE ROULEMENT
 - 12.02** - AVIS DE MOTION ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2014-89 TARIFICATION MÉDAILLES ANIMAUX
- 13** - CORRESPONDANCE
- 14** - VARIA
 - 14.01** - Points à ajouter au VARIA
 - 14.02** - Points particuliers à prévoir à la prochaine session
 - 14.03** - Date de la prochaine session du conseil.
- 15** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition régulière il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2014-07
4839**

3.1 - Séance ordinaire du 9 juin 2014

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2014, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Sur proposition régulière, il résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2014, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Compte rendu de monsieur le maire sur les activités de la MRC du Granit. Demande de la MRC de nommer une personne ressource de la municipalité pour publier l'information de la municipalité sur le site web de la MRC. Il y a eu également modification au niveau des votes. La modification apportée est "un maire, un vote".

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Période du mois de juin et juillet 2014

Nombre de permis et certificats émis:

Construction 4 Rénovation 8 Captage d'eau 1 Inst. Sept. 1
Lotissement 0

Accès à la voie publique 0 Dérogation mineure 1 Autorisation abattage
d'arbres 0

Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: 2

Vérification sporadique des inst. sept. non conformes, non polluantes: 2

Vérification sporadiques des camps de chasse 3 , chalets 0

Vérification de la conformité de ces installations en regard des services de collecte
des ordures ménagères

et sélective 0 des installations septiques 0 des captages d'eau 0 des
nuisances 0 autres infractions 0

Vérification terrain avant fermeture des certificats d'abattage d'arbres par l'inspecteur
(trice): x Oui Non

Vérification terrain avant fermeture des certificats d'abattage d'arbres par l'ingénieur
forestier: Oui Non

Production du rapport mensuel à la SHQ: Oui x Non

Transmission hebdomadaire à la MRC des permis fermés: 16 Oui Non

Traitement de demandes qui concernent la CPTAQ: 1

Traitement de demandes qui n'ont pas conduits à l'émission d'un permis ou
certificat: 0

Classement et tenue à jour des fiches des contribuables: x Oui Non

Réception de plaintes: Oui x Non

Transmission des plaintes à la directrice générale: Oui x Non

Traitement de demandes de dérogation mineure: Oui x Non

Suivi des procédures de dérogations mineures: Oui x Non

Identification d'un "irritant" dans la réglementation qui mérite l'attention du conseil
municipal et recommandations de modifications à apporter présenté sous forme de
document écrit et convenablement documenté: Oui x Non

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Question en lien avec la couverture d'assurance responsabilité de la municipalité
envers les employés municipaux.

7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

Le directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

**2014-07
4840** **7.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient approuvées. Administration: chèque no.916 au chèque no. 959 pour un montant total de 64,885.47\$. Salaires: chèque no. 1047 au chèque no.1066 pour un montant total de 8223.81\$. Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1176.10\$. Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 2756.16\$. L'encaisse en date du 9 Juillet 2014 est de 96 257.47\$ (EOP).

Adoptée

7.3 - Dépôt des "Indicateurs de gestion 2013"

Le rapport "INDICATEURS DE GESTION 2013" a été déposé le 2 juillet au MAMROT. Un avis public suivra avec l'avis de dépôt du rapport du maire, prévu pour octobre, novembre prochain. La production des "Indicateurs de gestion 2013" répond à une exigence du minitère.

7.4 - Coop de solidarité des sommets de Milan - États financiers 2013

Transmission des états financiers de la Coopérative de solidarité des sommets de Milan à titre d'information.

7.5 - Formation inspectrice

Formation reportée à l'automne ou selon les disponibilités.

**2014-07
4841** **7.6 - Formation code d'éthique et de déontologie - Siègne no. 2**

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la formation obligatoire sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qui se tiendra le 6 décembre 2014, à Orford, pour un montant de 215.00\$ + taxes applicables et d'autoriser le remboursement des frais de remboursement et de déplacement sur présentation des pièces justificatives selon la politique de la municipalité.

Adoptée.

8 - VOIRIE - TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Dépôt du rapport de l'employé de voirie

Dépôt du rapport de voirie juin 2014.

P.S. Consultez l'onglet "Chantiers routiers en cours" sur le site de la municipalité:
www.munmilan.qc.ca

**2014-07
4842** **8.1.1 - MENTION DE FÉLÉCITATIONS**

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité de féliciter les employés de voirie pour leur excellent travail..

Adoptée.

9 - SUIVIS DES DOSSIERS

9.1 - Demandes de citoyens

AUCUNE

9.2 - MRC du Granit

9.2.1 - Projet éolien

Monsieur Serge Bilodeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Granit, a envoyé un communiqué aux municipalités nous informant que le projet de résolution d'intention de participer au nouveau projet de parc éolien nous parviendra pour le conseil du mois d'août.

**2014-07
4843**

9.2.2 - Résolution d'engagement au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes

CHARTRE DES SAINES HABITUDES DE VIE

ATTENDU QUE les partenaires pour de saines habitudes de vie sont constitués de partenaires issus de plusieurs milieux (santé, scolaire, municipale, communautaire et associatif) engagés autour des saines habitudes des jeunes;

ATTENDU QUE les partenaires pour de saines habitudes entendent sensibiliser et mobiliser les organisations du territoire autour d'une charte de principes définissant les valeurs porteuses du développement des jeunes et rappelant le rôle de chacun quant à la mise en place de milieux de vie favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie des jeunes et de leur famille;

ATTENDU QUE les citoyennes et citoyens élus ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de nos jeunes;

ATTENDU QUE les jeunes ont droit à une équité dans l'offre de service en accord avec leurs différences et leurs besoins;

ATTENDU QUE la famille est partie prenante de l'engagement local d'un milieu sain et actif;

ATTENDU QUE nous devons respecter les jeunes et leurs différences et leurs aspirations;

ATTENDU QUE nous devons viser l'équilibre entre les besoins individuels et collectifs pour faciliter le bien commun de tous;

ATTENDU QUE les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec les partenaires pour de saines habitudes de vie;

ENGAGEMENTS

PARCE QUE les saines habitudes de vie contribuent à la santé de chacun de nous, il est de notre engagement de les faciliter et de les promouvoir. Concrètement, nous nous engageons au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes en:

- Favorisant les décisions, autant que possible, qui tiennent compte d'un mode de vie physiquement actif et de saine alimentation;

- Favorisant l'accessibilité à des activités physiques ou des lieux indépendamment de la condition sociale, économique et socioculturelle des jeunes et de leur famille;

- Favorisant le renforcement du partenariat sur le territoire pour le projet "Manger, Rire, Courir", par les partenaires pour de saines habitudes de vie, en participant et en facilitant le développement des actions dans les milieux.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Milan:

QUE la CHARTE DES SAINES HABITUDES DE VIE ET ENGAGEMENTS ci-dessus au long reproduit, fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Milan s'engage à faciliter et à promouvoir de saines habitudes de vie; au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes;

QUE Monsieur Yves d'Ajou, maire, soit mandaté par le conseil municipal pour représenter la municipalité et signer ledit engagement.

Adoptée.

**2014-07
4844 9.2.3 - Projet La Grande Cueillette de Mots dans la MRC du Granit**

Appui au projet de la Grande Cueillette des Mots dans la MRC du Granit

ATTENDU QUE la Grande Cueillette des Mots du Granit est un projet artistique et citoyen porté par la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC), en collaboration avec le Théâtre des Petites Lanternes (TPL). Le TPL étant l'organisme artistique accompagnateur;

ATTENDU QUE le comité de pilotage qui accompagne le porteur du projet est composé du Centre de santé et de services sociaux du Granit, de la MRC du Granit, de la Ville de Lac-Mégantic, d'Intro-Travail et Carrefour jeunesse emploi du Granit et de la Commission scolaire des Hauts-Cantons;

ATTENDU QUE le projet de création de la Grande Cueillette des Mots dans la MRC du Granit s'inscrit en marge du sinistre survenu à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013;

ATTENDU QUE les objectifs du projet sont, entre autres, de recréer une unité, une cohésion sociale, en intégrant toutes les municipalités dans ce processus de "dialogue" et d'offrir à toute la population de la MRC du Granit, sans distinction d'âge, de conditions sociales, de lieux de résidence, la possibilité de s'exprimer librement sur un événement marquant en participant à un processus de création artistique visant l'avenir de la communauté;

ATTENDU QUE ce processus est complémentaire au soutien individuel et collectif offert par les équipes d'intervention du CSSSG et les organismes communautaires, ainsi qu'aux démarches de consultation citoyenne entreprises par la vVille de Lac-Mégantic;

ATTENTU QUE le TPL en collaboration avec la MRC du Granit sollicitera, accompagnera et impliquera les artistes et artisans de la MRC du Granit afin de préparer des éléments autour du spectacle pour créer un événement signifiant et porteur d'avenir pour la région;

ATTENDU QUE des ateliers d'écriture et de scénographie se dérouleront sur le territoire des municipalités de la MRC du Granit au cours de l'automne 2014 et l'hiver 2015;

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité:

D'APPUYER les démarches de la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) et du comité de pilotage afin de réaliser le projet de la Grane Cueillette des Mots dans la MRC du Granit

Adoptée

Aussi, Mme Stéphanie Girardeau, agente de développement culturel de la MRC du Granit, demande que la municipalité propose et nomme une ressource humaine au niveau culturel dans la municipalité qui participera à quelques rencontres. Elle a fourni une liste de personne que nous pourrions approcher et recommander.

9.3 - Hydro-Québec

AUCUN

9.4 - MTQ

AUCUN

9.5 - MAMROT

Point d'information à l'effet que le ministère des Transports a demandé verbalement l'autorisation de stationner leur machinerie sur la rue du Parc. Les lieux seront remis en état. L'autorisation a été accordée.

9.6 - Affaires nouvelles et autres suivis

AUCUN

10 - RAPPORT DES COMITÉS

10.1 - CCU - Comité consultatif d'urbanisme

AUCUN

10.2 - Comité de planification des travaux publics

Dépôt du rapport du comité de planification des travaux publics.

10.3 - Comité de sécurité incendie

AUCUN

10.4 - Comité de sécurité civile

AUCUN

10.5 - Comité de développement des infrastructures de loisirs

AUCUN

10.6 - Comité de développement économique

AUCUN

10.7 - Comité de la bibliothèque de Milan

Dépôt du rapport statistiques du Réseau Biblio de l'Estrie.

10.8 - Org. de MILAN (Loisirs, bénévoles, protection du voisinage, maison des jeunes...)

AUCUN

11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

AUCUN

11.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

AUCUN

12 - LÉGISLATION

AUCUN

**2014-07
4845 12.1 - ADOPTION RÈGLEMENT NO. 2014-88 CONSTITUTION DU FONDS DE ROULEMENT**

RÈGLEMENT NO. 2014-88

RÈGLEMENT CONSITUANT UN FONDS DE ROULEMENT À LA MUNICIPALITÉ ET ABORGEANT LE RÈGLEMENT 2003-16 AYANT LE MÊME EFFET.

RÉSOLUTION 2014-07-4845

ATTENDU QUE l'article 1094 du Code municipal du Québec, tout corporation peut constituer un fonds connu sous le nom de « fonds de roulement »;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Milan désire se prévaloir des dispositions de la Loi en ce qui concerne la constitution dudit fonds;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la session ordinaire du 12 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 FONDS DE ROULEMENT

Dans le but de mettre à la disposition de conseil de la Municipalité de Milan les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, un fonds de roulement est par le présent règlement constitué.

Le conseil y affecte à cette fin une partie des surplus accumulés de son fonds

général; cette partie correspondant au montant du fonds qui ne peut excéder 20% des crédits prévus au budget du présent exercice financier de la Municipalité de Milan.

ARTICLE 3 MONTANT DU FONDS

Le montant de ce fonds n'excèdera pas le montant maximum prévu par la Loi.

Toutefois, si le montant de ce fonds excède le pourcentage prévu à Loi parce que le budget d'un exercice financier postérieure comporte moins de crédits que celui utilisé pour fixer le montant prévu au présent règlement, ce dernier peut demeurer inchangé.

ARTICLE 4 EMPRUNT AU FONDS

La Municipalité de Milan peut, par résolution, emprunter à ce fonds les deniers dont elle peut avoir besoin pour des dépenses d'immobilisations. La résolution autorisant l'emprunt indique le terme du remboursement qui ne peut excéder un (1), cinq (5) ou dix (10) ans.

La Municipalité de Milan peut aussi emprunter à ce fonds en attendant la perception des revenus. Dans ce cas, le terme du remboursement ne peut excéder douze (12) mois.

ARTICLE 5 REMBOURSEMENT AU FONDS

La Municipalité de Milan doit prévoir, chaque année, à même ses recettes générales, une somme suffisant pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

ARTICLE 6 DÉPÔT DES DENIERS

Les deniers disponibles de ce fonds doivent être placés, sous réserve de toutes autres dispositions légales, dans un compte distinct à l'institution financière généralement reconnue par le conseil de la Municipalité de Milan et les y laisser jusqu'à ce qu'ils soient employés aux fins pour lesquelles ils sont prélevés ou jusqu'à ce qu'il en soit disposé par le conseil.

Ces deniers peuvent également, avec l'autorisation préalable du conseil, placés à court terme dans ladite institution financière désignée par le conseil, ou par l'achat de titres émis ou garantis pour le gouvernement du Canada, du Québec ou d'une autre province canadienne.

ARTICLE 7 INTÉRÊTS DU FONDS

Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme des recettes ordinaires de l'exercice en cours duquel ils sont gagnés.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Yves d'Anjou, maire

Noëlla Bergeron, secrétaire-trésorière

12.2 - AVIS DE MOTION ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2014-89 TARIFICATION MÉDAILLES ANIMAUX

Avis de motion donné par le conseiller au siège no. 5, Monsieur Jacques Bergeron, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du RÈGLEMENT NO. 2014-89 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2013-80 RÈGLEMENT SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX, ARTICLES 40, 41, 43 ET 92.

13 - CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondances, séance de 14 juillet 2014. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

- Lettre du CRTC à propos de l'expansion des services large bande dans le cadre du programme de compte de report.
- Quatrième édition du Prix A part entière de OPHQ
- Service Québec et le Centre local d'emploi de Sherbrooke offriront des services sous un même toit à compter du 16 juin à Sherbrooke.
- Communiqué sur la loi antipourriel C-28 de ENVIROSEPTIC.
- Invitation au Tournoi de golf du CSSS du Granit pour la 22e édition.
- Nouvelle brochure destinée aux élus (es) soucieux (ses) du bien-être de leur citoyens de la FQM.
- Rabais préférentiel pour le journal Les Affaires.
- Invitation à la Tournée des régions de la COMBEQ le 20 juin 2014 à Sherbrooke.
- Bulletin municipal de Lac-Mégantic du mois de mai 2014.

14 - VARIA

14.1 - Points à ajouter au VARIA

AUCUN

14.2 - Points particuliers à prévoir à la prochaine session

AUCUN

14.3 - Date de la prochaine session du conseil.

La prochaine session ordinaire du conseil se tiendra le 11 août 2014, Plénier à 19h00 , Ouverture de la session ordinaire à 20h00 .

2014-07 4846 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée

Fermeture à 20:50H

Yves d'Anjou, maire

Noëlla Bergeron D.G. & sec-très

Je déclare que nous avons les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses engagées lors de la présente séance.
Certificat de crédit no : 2014-07